



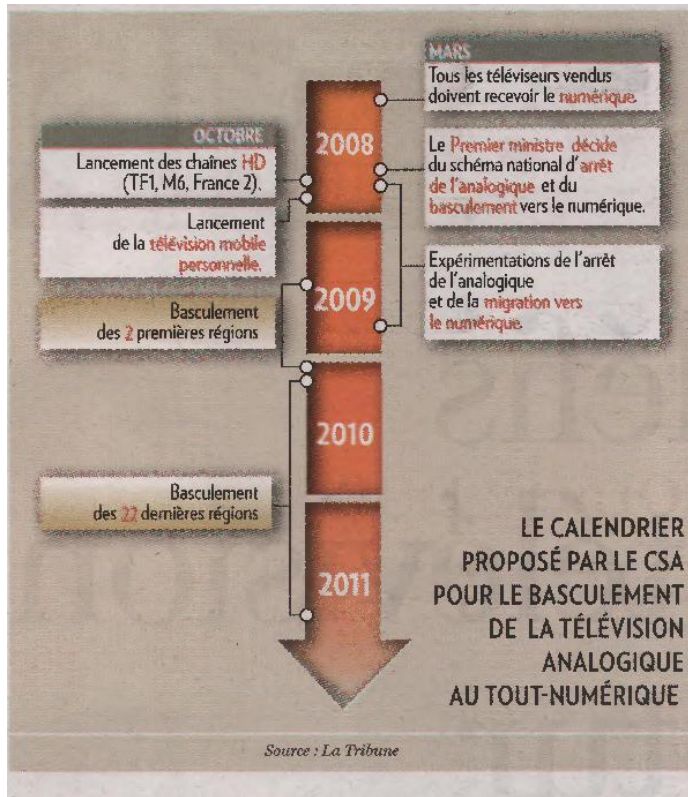
Mobile et numérique, la télé du futur arrive

MÉDIAS

LES FAITS. En 2009, la télévision analogique pourrait s'éteindre dans deux régions. La télévision numérique aura des chaînes en haute définition. Treize chaînes seront diffusées sur les mobiles et les récepteurs de poche.

En 2009, le paysage audiovisuel hertzien à six chaînes « historique » commencera à devenir un vieux souvenir pour certains téléspectateurs français. Déjà depuis fin mars, aucun téléviseur ne peut plus être vendu s'il n'est pas équipé pour recevoir la télévision numérique terrestre (TNT). D'ici la fin de l'année, celle-ci, avec ses 18 chaînes gratuites, couvrira plus de 85 % du territoire. En octobre, TF1, M6, et France 2 lanceront définitivement leur signal en haute définition sur les ondes hertziennes, apportant des images grand spectacle au téléspectateur, à condition qu'il soit équipé d'un écran de grande taille et d'un adaptateur ad hoc — obligatoire dans tous les nouveaux téléviseurs à partir de décembre. À Noël prochain, le téléspectateur pourra se faire offrir un téléviseur de poche ou un mobile adapté, et regarder dans les transports en commun, ou le soir dans son lit, un programme, à condition qu'il vive dans les 30 % du territoire couverts par la télévision mobile personnelle.

Ces évolutions impliquent un équipement volontaire. En revanche, personne n'aura le choix d'échapper à l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique et au basculement vers le numérique. Celui qui ne sera pas équipé d'un adaptateur ou d'un récepteur TNT se verra privé d'images.



Au second semestre 2009, deux régions françaises pourraient faire le grand saut vers la télévision numérique et éteindre la diffusion analogique hertzienne. C'est en tout cas la recommandation présentée hier par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour l'établissement du « schéma national d'arrêt de la diffusion analogique ». En dernier ressort, c'est au Premier ministre d'établir ce schéma, espéré avant l'été.

« ATTENTE IMPATIENTE »

Après avoir reçu 80 contributions à la consultation publique qu'il avait lancée sur le sujet, dont la moitié d'élus locaux et de simples citoyens, le CSA a constaté « l'attente impa-

tiente » dans toute la France du passage à la télévision numérique terrestre, qui apporte plus de chaînes gratuites.

Pour y répondre et respecter le calendrier fixé par la loi de mars 2006 qui prévoit l'extinction de l'analogique le 30 novembre 2011, le CSA propose d'interrompre la diffusion analogique dans une ou deux petites villes pour une expérimentation pilote au premier semestre 2009, puis dans deux régions au second semestre, correspondant à deux régions de France 3. En 2010, dix autres régions seraient éteintes, ainsi que l'ensemble du réseau analogique Canal Plus. Enfin, en 2011, on éteindrait les 12 zones restantes, de

façon à parvenir au basculement total au numérique des 24 zones du territoire métropolitain le 30 novembre 2011. Il est nécessaire, a indiqué Michel Boyon, président du CSA, d'aller « le plus vite possible ». D'abord parce que, tant que l'extinction de l'analogique n'est pas complète, il devient de plus en plus difficile de poursuivre l'extension de la couverture de la TNT, les fréquences disponibles devenant de plus en plus rares. Et économiquement, les chaînes qui diffusent en analogique (TF1, M6, Canal Plus et France Télévisions) sont contraintes d'assurer une double diffusion, analogique et numérique, coûteuse.

CAMPAGNES D'INFORMATION

Le CSA a voulu réduire à une « simple nuance » la différence entre le calendrier qu'il propose et la recommandation faite récemment au Premier ministre (lire « La Tribune » du 4 avril) par la commission parlementaire du dividende numérique. Celle-ci préconisait de ne commencer à basculer les régions qu'en 2010. Ainsi, selon elle, dès la fin de l'analogique, on disposerait du plan définitif de fréquences, qui dégagera de la place dans le spectre hertzien pour de nouveaux usages (Internet mobile...). Pour le CSA, cette voie aboutira à rater le basculement au 30 novembre, les interventions nécessaires sur des milliers d'émetteurs ne pouvant être réalisées en moins de deux ans.

Le CSA insiste également sur la nécessité d'engager sans tarder une campagne nationale d'information, relayée région par région par des campagnes locales. Car pour les publics les plus fragiles comme les personnes âgées ou à faibles ressources, pour qui la loi a prévu une assistance financière, le passage de leur télévision à l'ère numérique n'ira pas de soi.

ISABELLE REPITON

LES CANDIDATS À LA TÉLÉVISION MOBILE PERSONNELLE liste des dossiers reçus au 6 novembre 2007

TF1 TF1 (TF1) LCI (LCI) Eurosport France (Eurosport)	Canal Plus Canal + (Canal +) I-Télé (Sessi) Infosport (TPS Sport)	Lagardère Elle TMP (Elle TMP) Canal J MP (Canal J) Gulli (Jeunesse TV) Virgin 17 (MCM) MTP1 (MTP1) MCM TOP (MCM TOP TMP)	Nextradio TV BFM TV (BFM TV) TBFM (BFM Business) RMC Sport (RMC Sport)	TéléMelody (Cofites), One TV Plus (Mobibase), TVSF (Association Télévision sans frontière), Aprod-TV (Adamique Production), EuropaCorp TV (EuropaCorp), Ma Chaîne Sport (Numericable), LifeBAC (LifeBAC), Génération.tnt (Génération.tnt), Euronews Temps partiel (Socemie), Euronews Temps complet (Socemie), Vivolta (Télévista).
M6 M6 (Métropole Télévision) W9 (EDI TV) Téva (SEDI TV)	Orange O'TV (Orange G) Orange Sport TV (Orange Sports)	TF1/AB TMC (Télé Monte-Carlo)	Bolloré Direct 8 Mobile (Direct 8)	
NRJ NRJ 12 (NRJ 12)	AB NT1 Remix (NT1)		Echec/Equidia/Equipe E3TV (E3TV)	

Source : CSA